

Cas médical - Juillet 2011

Non transmission d'un résultat pathologique de frottis cervical par un médecin généraliste

Analyse approfondie

BARRIERES DE PREVENTION		<i>Contribution relative</i>
Tout résultat d'analyse est vu par le médecin	<i>Oui</i>	<i>Sans objet</i>
La patiente est informée qu'un frottis n'est pas qu'une simple « formalité » avant la prescription d'une contraception et qu'elle doit s'informer du résultat	<i>?</i>	<i>Majeure</i>
Contacter le patient par tous moyens dans le cas d'un résultat anormal	<i>Sans doute pas essayé dans toutes les modalités raisonnablement possibles</i>	<i>Majeure</i>
Le médecin envoie un courrier et garde le dossier sorti	<i>Non</i>	<i>Majeure</i>
BARRIERES DE RECUPERATION		
Résultat remis à la patiente par le laboratoire	<i>non</i>	<i>majeure</i>
Rendez vous fixé par le médecin dans les délais prévisibles d'obtention du résultat	<i>Non</i>	<i>Moyenne</i>
Le compte rendu histologique est sans ambiguïté	<i>oui</i>	<i>Sans objet</i>
BARRIERE D'ATTENUATION		
Aucune	<i>Dépend du type de pathologie</i>	<i>Sans objet</i>

ANALYSE PAR LA METHODE DES TEMPOS

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défaut de compétence technique (Compétence médicale pure)	NON	
Défauts de compétences non techniques (Compétences dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux)	OUI	MAJEURE
ANALYSE DETAILLEE		
Détail des défauts de compétences non techniques	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie (éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)	<i>NON, pathologie d'évolution standard</i>	
Tempo du patient (éléments liés aux décisions du patient)	<i>OUI, ne récupère pas ses examens, ne se presse pas à reconsulter</i>	Importante
Tempo du cabinet (éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)	<i>OUI: question épineuse de la gestion des examens complémentaires. on peut présumer que le médecin n'a pas voulu se lancer dans une procédure active de</i>	Majeure

	<i>contact patient (ou de la réitérer jusqu'au succès) par peur de passer trop de temps</i>	
Tempo du système médical (éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)	<i>NON, l'examen semble avoir été fait sans délai Mais au total OUI, par l'absence de coordination sur le résultat</i>	Importante

Commentaires

L'absence de transmission d'un résultat pathologique est une raison récurrente et évitable de retard de prise en charge et de plaintes.

Les patients, même informés, par négligence, anxiété, quasi «cécité» ou par un excès de confiance envers leur médecin préfèrent supposer que « pas de nouvelle » veut dire « bonne nouvelle ».

Nombre d'entre eux ne pensent pas à se manifester pour avoir confirmation de la bénignité d'un examen notamment anatomopathologique.

En dehors des problèmes de transmission d'information entre médecins qu'ils soient hospitaliers ou libéraux, spécialistes ou généralistes, un des problèmes le plus fréquemment rencontré est celui du classement dans le dossier du résultat dans l'attente d'un prochain rendez vous, parfois prévu mais non honoré. Il arrive également que le résultat soit disant transmis n'atteigne jamais son destinataire ou qu'il soit classé sans être vu par le médecin.

Si heureusement les circonstances rapides de redécouverte du résultat et le type de cancer ne péjorent pas bien souvent le pronostic, il est également des dossiers plus douloureux où le délai de prise en charge est une réelle perte de chance d'éviter un traitement moins lourd ou une meilleure survie. Dans tous les cas, l'annonce de ce retard de prise en charge déclenche de légitimes inquiétudes.